

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 8 JANVIER 2024

Objet :

Réfection énergétique
Salle du Peuple
APS - Demandes de subventions

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Laurent FUSTER.

Procurations : Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Laurent FUSTER, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Mylène NAUDIN.

Absents Excusés : Mme Solène PELLE, M. Julien PUJOL.

Secrétaire de séance : Françoise CRASSOUS.

Début de séance : 18h30

N° : D - 2024 - 01 -08- 05

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de procéder à la Réfection énergétique de la Salle du Peuple et la prévision de ce programme dans le budget 2023 de la commune, qui devra être reconduit au BP 2024 selon le montant du marché et des subventions obtenues.

Il présente au conseil l'avant projet sommaire du programme réalisé par le Cabinet DME Ingénierie, titulaire de la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le coût des travaux est estimé à 162 700.00 € HT – 195 240.00 € TTC.

Monsieur le Maire soumet ce programme à l'avis du conseil et précise que, conformément à la délégation de fonctions qu'il a reçu du conseil le 2 juin 2020, il va procéder aux demandes de subventions aussi élevées que possible auprès de Messieurs le Préfet de l'Hérault (Fonds vert), les Présidents du Conseil Régional et Départemental de l'Hérault pour aider la commune à son financement.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 4 procurations,

APPROUVE l'avant-projet sommaire du programme de Réfection énergétique de la Salle du Peuple présenté ainsi que l'estimation qui en est faite, et,

Prend acte que Monsieur le Maire va déposer une demande de subvention la plus élevée possible auprès de Messieurs le Préfet de l'Hérault, les Présidents du Conseil Régional et Départemental de l'Hérault pour aider la commune à supporter le financement des travaux.

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour retenir les prestataires les mieux-disants pour la réalisation de ce programme.

DIT que ce programme est inscrit au BP 2023 de la commune et sera reconduit au BP 2024 selon le montant du marché et des subventions obtenues.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Envoyé en préfecture le 15/01/2024

Reçu en préfecture le 15/01/2024

Publié le 16 JAN. 2024

ID : 034-213401359-20240108-2024_01_08_005-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 15 JAN. 2024
Et publication ou notification
Du 16 JAN. 2024
Le Maire :



Françoise CRASSOUS



Jean-François GUIBBERT